

**METROPOLE DU GRAND PARIS**  
**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**  
**DU JEUDI 28 JUN 2018**

**CM2018/28/06/07 : SCHEMA METROPOLITAIN D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SMAN) -  
APPROBATION DU DIAGNOSTIC, DES DEFIS ET DES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUIN 2018  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209  
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER  
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

**ETAIENT PRESENTS :**

Sylvie ALTMAN, Eric AZIERE (jusqu'à 10h45), Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h35), Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Sébastien BENETEAU, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h20), Daniel-Georges COURTOIS, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h20), Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h40), Didier GONZALES, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h20), Eric HELARD (jusqu'à 10h40), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 10h40), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h00), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 11h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h30), Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Pauline VÉRON (jusqu'à 11h00), Dominique VERSINI (jusqu'à 11h00) et Alexandre VESPERINI.

Formant la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Miche ADAM par Sébastien BENETEAU, Manuel AESCHLIMANN par Denis CAHENZLI, Maire-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Michel LEPRETRE, Eric AZIERE par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marinette BACHE par Marie-Christine LEMARDELEY, Pierre-Christophe BAGUET par Gauthier MOUGIN, Jean-Pierre BARNAUD par Robin REDA (à partir de 10h35), Françoise BAUD par Patricia TORDJMAN, David BELLARD par Joëlle MOREL, Nicolas BONNET-OUALDJ par Danièle PRÉMEL, Alain-Bernard BOULANGER par Philippe PEMEZEC, Céline BOULAY-ESPERONNIER par

Dominique BAILLY, Frédérique CALANDRA par Emmanuel GREGOIRE, Christian CAMBON par Patrick OLLIER, Vincent CAPO-CANELLAS par Jacques CHAUSSAT, Raymond CHARRESON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Dominique VERSINI (à partir de 10h20), François DAGNAUD par Halima JEMNI, Philippe DALLIER par Julie BOILLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA par Nathalie FANFANT, Christian DEMUYNCK par Jean-Didier BERTHAULT, Patrick DOUET par Sylvie ALTMAN, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Yvan FEMEL par Didier GONZALES, Michel FOURCADE par Corentin DUPREY, Vincent FRANCHI par Patrick CALMEJANE, Sylvie GERINTE par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Jacques GIANNESINI par Jean-Pierre SPIELBAUER (à partir de 11h15), Hervé GICQUEL par Françoise LECOUFLE, Christophe GIRARD par Carine PETIT (à partir de 10h40), Emmanuel GRÉGOIRE par Christophe GIRARD (à partir de 10h20), Didier GUILLAUME par Stéphanie DAUMIN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Daniel GUIRAUD par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Eric HELARD par Patrick DONATH (à partir de 10h40), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE (à partir de 10h40), Thierry HODENT par Alexandre VESPERINI, Christine JANODET par Galla BRIDIER, Carinne JUSTE par Laurent RUSSIER, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jean-Claude KENNEDY par Jacques BAUDRIER, Olivier KLEIN par Marie CHAVANON (à partir de 10h40), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Laurent RIVOIRE, Nathalie LALLIER par Christian DUPUY, Philippe LAURENT par Anne TASCHEN, Franck LE BOHELLEC par Daniel-Georges COURTOIS, Hervé MARSEILLE par Thierry DEBARRY (à partir de 11h00), Valérie MAYER-BLIMONT par Geoffroy BOULARD, Jean-Loup METTON par Bernard GAUDUCHEAU, Virginie MICHEL-PAULSEN par ,Philippe GOUJON, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (à partir de 11h00), Georges MOTHRON par Julien DUMAINE (à partir de 11h00), Rémi MUZEAU par Catherine LECUYER, Christophe NAJDOVSKI par Daniel BREUILLER (à partir de 11h15), Jean-Charles NEGRE par Patrice BESSAC, Anne-Constance ONGHENA par Brigitte MARSIGNY, Philippe PEMEZEC par Jean-Paul BOLUFER (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrice LECLERC, André SANTINI par Eric HELARD (à partir de 10h00), Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Jean-Pierre SCHOSTECK par Jérôme KARKULOWSKI, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK par Laurent CATHALA, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Azzédine TAÏBI par Patrice BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Zacharia BEN AMAR, Georges URLACHER par Dominique STOPPA-LYONNET, Corinne VALLS par Gérard COSME Sophie VALLY par Pascal BEAUDET, Laurent VASTEL par Ivan ITZKOVITCH, Pauline VÉRON par Marie-Pierre DE LA GONTRIE (à partir de 11h00), Dominique VERSINI par Colombe BROSSEL (à partir de 11h00), Jean-Marie VILAIN par François LE CLEC'H et Jean-François VOGUET par Philippe BOUYSSOU.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Julien BARGETON, Eric BERDOATI, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Xavier LEMOINE, Jacques MAHEAS, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE et Martine VALLETON.

Les territoires dits « intelligents » s'organisent autour de<sup>1</sup>:

- La recherche d'une plus grande efficacité par les technologies numériques dans tous les domaines de la vie urbaine : mobilité, habitat, énergie, économie des ressources, services aux habitants, participation des citoyens...
- Une forte intensité technologique autour d'un « socle numérique » constitué d'infrastructures, d'objets connectés, de logiciels de traitement de données...

---

<sup>1</sup> Cahier 174 de l'IAURIF – Novembre 2017

- Des villes de plus en plus construites et animées autour d'un flux continu de données permettant de mesurer, analyser, anticiper, modéliser et au final repenser les territoires.

Il s'agit d'être connecté, inclusif, attractif, durable, résilient, efficace et collaboratif. Le numérique en est l'outil principal.

La loi NOTRe a confié à la Métropole du Grand Paris l'élaboration d'un Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN).

Le SMAN doit favoriser :

- en matière d'infrastructures numériques, «la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé»<sup>2</sup> ;
- en matière d'usages et services numériques , «la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique.»<sup>3</sup>.

Le document proposera un diagnostic de l'existant et préfigurera les actions prioritaires de la Métropole du Grand Paris à l'horizon 2024 en matière d'infrastructures, d'usages et de services numériques.

Mis au service de l'intérêt général, le numérique est une chance pour le territoire, ses habitants et son économie, ainsi qu'un outil essentiel dans la construction métropolitaine. L'échelon métropolitain intercommunal est le cadre idéal pour rassembler les intelligences du territoire métropolitain autour de cette opportunité.

La loi NOTRe demande à la Métropole de se coordonner notamment avec la Région Ile-de-France, les départements de son périmètre et les syndicats compétents (ex : SIPPAREC), pour définir une stratégie d'aménagement numérique cohérente sur le territoire métropolitain.<sup>4</sup> A ce titre la Métropole a associé l'ensemble de ces acteurs aux comités de pilotage élargis de l'élaboration du SMAN.

Face à un domaine complexe qui évolue rapidement, la Métropole du Grand Paris a souhaité expérimenter dans une logique de recherche-action. Le SMAN sera évolutif et contributif. Il devra absorber les résultats de projets d'innovation numérique développés -en propre ou par les collectivités-, en réponse à des problèmes concrets du territoire métropolitain.

C'est notamment l'objet du dispositif « Explorateurs du Numérique », programme d'accompagnement à la transition numérique des collectivités du territoire métropolitain dont le caractère innovant a été remarqué par la Commission Européenne qui l'a labellisé « URBACT good practice ». Lancé depuis mars dernier, ce programme soutient le développement de 35 projets d'innovation numérique des communes et établissements publics territoriaux.

---

<sup>2</sup> Article L1425-2 al. 1 du CGCT

<sup>3</sup> Article L1425-2 al. 1 du CGCT, modifié par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

<sup>4</sup> Article 59 II 2° d) loi NOTRe : « La métropole du Grand Paris et les personnes publiques ayant établi des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique mentionnés au même article L. 1425-2 se coordonnent afin d'élaborer une stratégie d'aménagement numérique cohérente de leur territoire commun ; »

Ces projets se développent en lien avec la communauté des acteurs de l'innovation numérique du Grand Paris, Grand Paris Métropole Tech, afin de faire monter en puissance le territoire sur le sujet du numérique par l'expérimentation de solutions innovantes.

## 1. Le diagnostic :

Il identifie six défis à réaliser pour construire la Métropole d'Intelligences du Grand Paris :

- Faire du Grand Paris une métropole connectée, pour assurer un accès universel aux infrastructures numériques,
- Faire du Grand Paris une métropole inclusive, pour promouvoir le numérique pour tous et favoriser l'implication citoyenne dans les décisions,
- Faire du Grand Paris une métropole résiliente et durable, pour optimiser les différents processus afin de réduire l'empreinte environnementale,
- Faire du Grand Paris une métropole rayonnante et attractive, pour assurer le développement de tous les territoires de la Métropole et promouvoir l'écosystème de la filière numérique,
- Faire du Grand Paris une métropole agile et efficiente et contribuer à moderniser les administrations et services publics,
- Faire du Grand Paris une métropole collaborative et participative, pour coopérer avec une multitude d'acteurs publics et privés pour entretenir un cycle d'innovation sur la durée.

## 2. Les actions à mettre en œuvre

Il est proposé de décliner chacun de ces défis en chantiers à mettre en œuvre, au nombre de 19, résumés dans le tableau ci-dessous, avec les indicateurs de suivi identifiés.

| Défi                       | Chantier                        | Indicateurs de suivi du SMAN  |
|----------------------------|---------------------------------|---|
| <b>Métropole connectée</b> | <b>#1 - Fibre optique</b>       | Pourcentage de logements éligibles à une offre commerciale d'accès à internet très haut débit à horizon 2020 / 2022 |
|                            | <b>#2 - Réseau mobile</b>       | Charte de déploiement mobile sur le territoire métropolitain  |
|                            |                                 | Taux de couverture 5G sur le territoire métropolitain   |
|                            | <b>#3 - Wifi territorial</b>    | Nombre de hotspots sur le territoire métropolitain  |
|                            |                                 | Nombre de hotspots attachés au réseau unifié du territoire métropolitain  |
| <b>Métropole Inclusive</b> | <b>#4 - Numérique pour tous</b> | Nombre d'habitants de la Métropole en situation de « décrochage numérique »   |

|  |                               |   |
|--|-------------------------------|---|
|  | #5 - Accès aux droits         | Proportion de sites web publics « accessibles » (malvoyants, handicaps...)  |
|  |                               | Développement d'outils simplificateurs pour l'accès aux droits sociaux  |
| <b>Métropole Résiliente et Durable</b> | #6 - Economie circulaire      | Part de plastiques recyclés   |
|  |                               | Estimation de déchets jetés dans des décharges illégales  |
|  | #7 - Qualité de l'air         | Ramener les concentrations de NO2 à des niveaux conformes aux valeurs limites européennes (en moyenne annuelle µg/m3)       |
|  | #8 - Optimisation de la ville | Nombre de thématiques de services urbains coordonnées à une échelle métropolitaine (cycle de l'eau, éclairage public, etc.) |
|  | #9 - Datacenters              | Part des Datacenters ayant un PUE <=1,5 au sein du parc de datacenters de la Métropole du Grand Paris                       |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Métropole Rayonnante et Attractive</b>       | #10 - Mobilité urbaine  | Evolution des émissions de GES et de CO2 pour les transports de marchandises          |
|   | #11 - Dynamisation des centres-villes   | % maximal de commerces vacants dans chaque centre-ville Métropole                     |
|   |   | Nombre de tiers-lieux maillant le territoire de la Métropole                          |
| #12 - Valorisation de la culture métropolitaine | Numérisation du patrimoine des collectivités de la Métropole du Grand Paris (fonds documentaires, archives communales, musées...)*: |   |
| <b>Métropole Agile et Efficace</b>              | #13 - E administration  | Pourcentage de procédures administratives dématérialisées au sein de la MGP           |
|   | #14 - Outils d'aide à la décision   | Nombre de villes faisant usage d'outils d'aides à la décision                         |
|   | #15 - Commande publique innovante   | Proportion de la commande publique innovante dans les procédures de commande publique |
| <b>Métropole Collaborative et participative</b> | #16 - Gouvernance de la donnée  | Instance de gouvernance de la donnée métropolitaine                                   |
|   |   | Pourcentage de villes de la métropole équipées d'une plateforme de données ouvertes   |
|   | #17 - Partenariat avec les plateformes  | Nombre de débats métropolitains sur la stratégie à tenir vis-à-vis des plateformes    |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | <b>#18 - Coopération avec les acteurs publics et privés</b> | Multiplier par un facteur 4 les levées de fonds de l'écosystème des start-ups du Grand Paris (en Mds €) |
|  |   | Nombre de licornes dans l'environnement métropolitain   |
|  | <b>#19 - Implication citoyenne</b>                          | Proportion des budgets participatifs sur les budgets Ville  |
|  |   | Nombre d'habitants votants aux budgets participatifs  |

Une plateforme collaborative de travail, ouverte aux collectivités depuis le 29 mai dernier, permet de débattre des enjeux métropolitains en matière numérique à partir du diagnostic, de l'enrichir en identifiant les initiatives, les bonnes pratiques et les besoins des collectivités du périmètre métropolitain et d'identifier des voies de synergies et pistes d'action communes.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain de délibérer pour approuver le diagnostic du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique et approuver les 19 pistes de chantiers du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique à soumettre à la concertation à partir de septembre 2018.

### LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5219-1 et L1425-2,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération 2017/12/08 du Conseil portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière d'aménagement numérique ;

**Considérant** le diagnostic du Schéma d'Aménagement Numérique présentant les défis à relever pour la Métropole en matière de transition numérique de son territoire et les chantiers à mettre en œuvre,

La commission aménagement numérique, innovation, nouvelles technologies, recherche et développement consultée le 20 juin 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le diagnostic du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique,

**APPROUVE** les 19 pistes de chantiers du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique à soumettre à la concertation à partir de septembre 2018.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.